

À SAVOIR

LA CARTE EST GRATUITE et strictement personnelle.

- Elle n'est délivrée que par correspondance après l'avoir demandée au **0800 948 999** (appel gratuit depuis un poste fixe, du lundi au vendredi de 8h à 20h).
- Lors d'un contrôle, la carte doit être présentée en même temps que le billet ou le coupon magnétique.
- Toute utilisation irrégulière entraîne le retrait immédiat de la carte et éventuellement des poursuites judiciaires.
- En cas de perte, de vol ou de destruction, la carte sera remplacée une seule fois par an moyennant le versement de 15 euros.

LE FORFAIT GRATUITÉ TRANSPORT délivré aux allocataires du RMI et membres de leur foyer est nominatif et strictement personnel. Lors d'un contrôle, il doit être présenté avec la Carte Solidarité Transport correspondante.

- Le forfait permet de voyager sur les lignes régulières de la RATP*, le Transilien SNCF et le réseau OPTILE.
- Le forfait n'est pas remplacé en cas de perte ou de vol.
- Les titres de transport achetés en attendant de recevoir le forfait ou la carte ne sont pas remboursés.
- La carte et le forfait sont renouvelés sur demande à condition que vos droits sociaux soient maintenus.

* Ne donne pas accès à Orlyval.

Qu'est-ce que la Carte Solidarité Transport ?

C'est une carte proposée par le STIF et la Région Ile-de-France pour permettre aux personnes en situation de précarité de se déplacer en bénéficiant d'importantes réductions voire de la gratuité dans les transports publics franciliens.



Billet banlieue
Origine-Destination - 50 %



Forfait Gratuité Transport



Abonnement CST - 75 %

AGENCE SOLIDARITÉ TRANSPORT

0800 948 999

Appel gratuit depuis un poste fixe,
du lundi au vendredi de 8h à 20h

 **île de France**


L'autorité organisatrice de vos transports en île-de-france

CARTE

Solidarité Transport Ile-de-France



**RÉDUCTIONS
DE 50 À 75%**

GRATUITÉ

 **île de France**


L'autorité organisatrice de vos transports en île-de-france

LES RÉDUCTIONS

Si vous **habitez** en Ile-de-France et si vous **êtes**...

- Bénéficiaire de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C) ou de l'Aide Médicale de l'État (AME)
Toutes les personnes du foyer figurant sur l'attestation peuvent en bénéficier.
- Chômeur titulaire de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)
- Parent isolé titulaire de l'Allocation Parent Isolé (API)

... vous bénéficiez de **RÉDUCTIONS** dans les transports publics en Ile-de-France

La Carte Solidarité Transport vous permet d'acheter des titres à tarif réduit :

- Carnet de Tickets t : **50 % de réduction**
- Billets banlieue valables sur le RER et les trains Transilien : **50 % de réduction**
- Abonnement Solidarité Transport hebdomadaire ou mensuel : **75 % de réduction** sur le prix Carte Orange



LA GRATUITÉ

Si vous **habitez** en Ile-de-France et **percevez** le RMI...

... vous bénéficiez de la **GRATUITÉ** des transports publics en Ile-de-France

- Le **Forfait Gratuité Transport**, utilisé avec la **Carte Solidarité Transport**, vous permet de voyager gratuitement. Il vous sera délivré, sur demande tous les 3 mois, à vous et aux membres de votre foyer.

COMMENT OBTENIR LA CARTE ?

- 1 Munissez-vous de votre attestation* CMU-C ou AME, ou de votre dernier relevé de situation ASSEDIC, ou d'une attestation du paiement de l'API, ou de votre numéro d'allocataire de la Caisse d'Allocations Familiales.
- 2 Appelez l'Agence Solidarité Transport Ile-de-France au : **0800 948 999** (appel gratuit depuis un poste fixe)
Un correspondant ouvre un dossier à votre nom et vous envoie un formulaire à compléter.
- 3 Retournez le formulaire complété et signé, avec photo, dans l'enveloppe T jointe, accompagné des documents justificatifs qui vous seront demandés.
- 4 Vous recevez gratuitement votre carte, ainsi que celle de vos ayants droit éventuels, dans les trois semaines.

* Attestation délivrée par les régimes d'assurance maladie.

COMMENT OBTENIR LE FORFAIT GRATUITÉ TRANSPORT ?

- 1 Appelez l'Agence Solidarité Transport Ile-de-France au : **0800 948 999** (appel gratuit depuis un poste fixe)
- 2 Indiquez votre numéro d'allocataire de la Caisse d'Allocations Familiales.
 - **Si vous ne possédez pas de Carte Solidarité Transport :**
Vous recevrez un formulaire à compléter. La carte et le forfait vous seront expédiés gratuitement par courrier après étude de votre dossier.
 - **Si vous possédez déjà une Carte Solidarité Transport :**
Un forfait valable jusqu'au prochain renouvellement de vos droits RMI vous sera expédié gratuitement par courrier dès votre appel.
- 3 Tous les trois mois, deux semaines avant la fin de validité du forfait, vous devez rappeler le 0800 948 999 pour demander votre nouveau Forfait Gratuité Transport.

